UCAN

1984 ANNUAL REPORT RAPPORT ANNUEL

URANIUM CANADA LIMITED/LIMITÉE

85-4828/

PRESIDENT'S LETTER

The Honourable Pat Carney
Minister of Energy, Mines and Resources
House of Commons
Ottawa, Ontario

Madam:

On behalf of the Board of Directors, I have the honour to submit the Annual Report of Uranium Canada, Limited (UCAN) for the year ended December 31, 1984.

The company has been dormant since May 1981 when the assets it was administering for Canada, namely the general stockpile of uranium concentrates, were transferred to Eldorado Nuclear Limited.

UCAN's Corporate Plan was approved by Governor-in-Council on December 21, 1984. The plan proposes that the corporation be wound up as soon as the necessary legislative and administrative arrangements can be completed.

For the Directors,

G.M. MacNabb
President

Ottawa, Canada
March 21, 1985

LETTRE DU PRÉSIDENT

Madame Pat Carney
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Uranium Canada, Limitée (UCAN), pour l'exercice clos le 31 décembre 1984.

La société est inactive depuis mai 1981, mois où l'actif qu'elle administrait au nom du Canada, c'est-à-dire les stocks généraux de concentrés d'uranium, a été transféré à l'Eldorado Nucléaire Limitée.

Le plan d'entreprise de l'UCAN a été approuvé par le gouverneur en conseil le 21 décembre 1984. Ledit plan propose que la société soit liquidée dès que les dispositions législatives et administratives nécessaires pourront être complétées.

Au nom du Conseil d'administration,
Le président,

G. M. MacNabb

Ottawa, Canada
le 21 mars 1985

© Minister of Supply and Services Canada 1985

Cat. No. CC 71-1984

ISBN 0-662-53739-4

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. CC 71-1984

ISBN 0-662-53739-4

DIRECTORS

Gordon M. MacNabb
President
Natural Sciences and Engineering Research Council

Jean-Paul Drolet
Mining Engineer

H.B. Merlin
Adviser, Uranium and Nuclear Energy
Department of Energy, Mines and Resources

O.J.C. Runnalls
Chairman, Centre for Nuclear Engineering
and
Professor of Energy Studies
University of Toronto

OFFICERS

Gordon M. MacNabb
President

Jean-Paul Drolet
Vice-President

K.E. Rowley
Secretary

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gordon M. MacNabb
Président
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Jean-Paul Drolet
Ingénieur des mines

H. B. Merlin
Conseiller, Uranium et Énergie nucléaire
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

O. J. C. Runnalls
Président, Centre de génie nucléaire
et
Professeur d'études énergétiques
Université de Toronto

DIRECTION

Gordon M. MacNabb
Président

Jean-Paul Drolet
Vice-président

K. E. Rowley
Secrétaire

URANIUM CANADA, LIMITED

Uranium Canada, Limited, a Crown corporation, was incorporated in June 1971 under the Canada Corporations Act pursuant to Energy, Mines and Resources Vote L11c of the Appropriation Act No. 1, 1971 and the Atomic Energy Control Act. The Corporation was continued under the Canada Business Corporations Act by Certificate of Continuance dated November 4, 1980. It is for all its purposes an agent of Her Majesty and its powers may be exercised only as an agent of Her Majesty. The shares of the Company are held by a Minister of the Crown in trust for Her Majesty.

The member of the Privy Council designated by the Governor-in-Council as the Minister for the purposes of the Atomic Energy Control Act is the Minister of Energy, Mines and Resources.

The objects of the Corporation as set out in the Certificate of Continuance are to negotiate, execute and perform agreements for the purchase, stockpiling and sale of uranium concentrates and to do or procure the doing of anything necessary or incidental thereto, all subject to the approval of the Governor-in-Council.

The Corporation is a Schedule "C" agency corporation under the Financial Administration Act.

The Head Office is located at 580 Booth Street in the City of Ottawa, Ontario K1A 0E4.

URANIUM CANADA, LIMITÉE

L'Uranium Canada, Limitée, société de la Couronne, a été constituée en corporation en juin 1971 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et conformément au crédit L11c (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) de la Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits et à la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. La société a été maintenue en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes par certificat de prorogation en date du 4 novembre 1980. Elle est à toutes ses fins un représentant de Sa Majesté et ne peut exercer ses pouvoirs qu'en cette qualité. Les actions de la société sont gardées en dépôt pour Sa Majesté par un ministre de la Couronne.

Le membre du Conseil privé nommé par le gouverneur en conseil comme ministre aux fins de l'application de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Tel qu'indiqué dans le certificat de prorogation, la société a pour mandat de négocier, d'exécuter et de conclure des ententes concernant l'achat, le stockage et la vente de concentrés d'uranium, et de se procurer tous les moyens d'action nécessaires ou accessoires à ces fins, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.

L'UCAN est une société de la Couronne inscrite à l'annexe C de la Loi sur l'administration financière.

Son siège social est situé au 580, rue Booth à Ottawa (Ont.) K1A 0E4.

Report to the

Minister of Energy, Mines and Resources

on the examination of the

financial statement of

Uranium Canada, Limited

for the year ended December 31, 1984

The Honourable Pat Carney, P.C., M.P.
Minister of Energy, Mines and Resources

I have examined the balance sheet of Uranium Canada, Limited as at December 31, 1984. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, this financial statement presents fairly the financial position of the Corporation as at December 31, 1984 in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Corporation that have come to my notice during my examination of the financial statement have, in all significant respects, been in accordance with the Financial Administration Act and regulations and the articles and bylaws of the Corporation.

D.L. Meyers, C.A.
Deputy Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
March 21, 1985

Rapport au ministre de

l'Énergie, des Mines et des Ressources

sur la vérification

de l'état financier de

l'Uranium Canada, Limitée

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1984

Madame Pat Carney, C.P., députée
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

J'ai vérifié le bilan de l'Uranium Canada, Limitée au 31 décembre 1984. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1984 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification de l'état financier ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la Loi sur l'administration financière et ses règlements à la charte et aux règlements administratifs de la société.

Pour le vérificateur général du Canada,

D. L. Meyers C.A.
Sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 21 mars 1985

URANIUM CANADA, LIMITED

(Continued under the Canada Business Corporations Act)

Balance Sheet
as at December 31, 1984

ASSETS

	1984	1983
Cash	$9	$9

EQUITY OF CANADA

Capital Stock		
Authorized and issued 1000 shares of no par value	$9	$9

Approved by the Board:

Director

Director

URANIUM CANADA, LIMITÉE

(Maintenue en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes)

Bilan au 31 décembre 1984

ACTIF

	1984	1983
Encaisse	9 $	9 $

AVOIR DU CANADA

Capital-actions		
Autorisé et émis 1 000 actions sans valeur au pair	9 $	9 $

Approuvé par le Conseil d'administration,

Administrateur,

Administrateur,

URANIUM CANADA, LIMITED

Notes to Financial Statement
December 31, 1984

1. Objective of the Corporation

The objective of the Corporation is to negotiate, execute and perform agreements for the purchase, stockpiling and sale of uranium concentrates and to do or procure the doing of anything necessary or incidental thereto, all subject to the approval of the Governor-in-Council. With the transfer of the uranium stockpile to Eldorado Nuclear Limited in 1981, the Corporation has not transacted any purchases or sales, therefore no revenue has been generated or expenses incurred, and accordingly, a statement of operations has not been presented.

2. The Corporation's objective for 1985

The objective of the Corporation, as proposed in UCAN's Corporate Plan for the period 1985-89, is to complete arrangements for the winding up of the company's affairs. There is no foreseeable requirement for the procurement and stockpiling of uranium concentrates by the federal government that would justify continuance of the Corporation. The Corporate Plan was approved by the Governor-in-Council on December 21, 1984 (P.C.1984-4163). Parliamentary approval must be obtained for the legislation necessary to dissolve the company.

3. Services provided without charge

Administrative services are provided to the Corporation without charge by the Department of Energy, Mines and Resources and are not recorded in this financial statement.

URANIUM CANADA, LIMITÉE

Notes afférentes à l'état financier
du 31 décembre 1984

1. Objectif de la société

La société a pour objectif de négocier, de conclure et d'exécuter des ententes concernant l'achat, le stockage et la vente de concentrés d'uranium, et de se procurer tous les moyens d'action nécessaires ou accessoires à ces fins, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil. Depuis que les stocks généraux d'uranium ont été transférés à l'Eldorado Nucléaire Limitée en 1981, la société n'a effectué aucun achat et aucune vente; il n'y a donc pas eu de revenus et de dépenses, et, en conséquence, aucun état des résultats n'a été présenté.

2. L'objectif de la société pour 1985

L'objectif de la société, tel que proposé dans le plan d'entreprise de l'Uranium Canada, Limitée pour la période s'échelonnant de 1985 à 1989, vise à compléter les arrangements pour liquider les affaires de la société. Il n'existe aucune demande prévisible pour l'acquisition et le stockage de concentrés d'uranium de la part du gouvernement fédéral qui pourrait justifier la continuation des activités de la société. Le plan d'entreprise a été approuvé par le gouverneur en conseil en date du 21 décembre 1984 (C.P. 1984-4163). Le Parlement doit donner son approbation à la loi nécessaire pour dissoudre la société.

3. Services fournis à titre gratuit

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources fournit à l'Uranium Canada, Limitée des services administratifs à titre gratuit; la valeur de ces services n'est pas inscrite dans le présent état financier.

BACKGROUND

The uranium industry started in Canada in the early 1930s with the development of the Port Radium Mine at Great Bear Lake. The mine was expropriated in 1943 to supply uranium to the American-Anglo-Canadian research project. In 1947 industry was permitted to take part in uranium exploration. Significant deposits were discovered.

The Canadian uranium industry grew rapidly until 1959 and then declined dramatically through the early 1960s due in part to decisions by the United States and the United Kingdom against taking up options to purchase uranium beyond 1963. Efforts were made by the Canadian government to lessen the impact of the decline. Finally, to retain a nucleus of production, the government commenced a stockpiling program.

The first stockpile was purchased during the period July 1963 through July 1964 from three companies: Denison Mines Limited, Rio Algom Mines Limited and Faraday Uranium Mines Limited. The purchase was authorized by Vote L63c, Appropriation Act No. 5, 1963, the cost not to exceed $20 million. The provision for the cost was extended under the following authorities: Vote L37a, Appropriation Act No. 6, 1964 and Vote L37d, Appropriation Act No. 2, 1965.

The second stockpile was acquired during the period July 1965 through July 1970 from Denison, Rio Algom, Eldorado Mining and Refining Limited and Stanrock Uranium Mines Limited. The purchase was authorized by Vote L77d, Appropriation Act No. 2, 1966, the cost not to exceed $135 million.

The two stockpiles, collectively referred to as the Government of Canada general stockpile, totalled 7414 tonnes of uranium (U) equivalent in concentrates at a purchase cost of approximately $101 million.

Authority for a third stockpile, a 76/24 per cent venture between the federal government and Denison Mines Limited, was set out in Vote L11c, Appropriation Act No. 1, 1971, and resulted in the acquisition of 2471 tonnes U during the years 1971 to 1974 at a total purchase cost to the government of $29.3 million for its 76 per cent share.

On June 21, 1971, Uranium Canada, Limited was incorporated to be a party to the Canada/Denison joint stockpile agreement and to represent the government's interest in the acquisition and disposal of the joint stockpile.

HISTORIQUE

L'industrie canadienne de l'uranium a pris naissance au début des années 30 avec l'exploitation de la mine de Port Radium près du Grand lac de l'Ours. Cette mine a été expropriée en 1943 pour alimenter en uranium le projet de recherche anglo-américano-canadien. En 1947, l'industrie était autorisée à participer à la recherche de l'uranium, et d'importants gisements ont été découverts par la suite.

L'industrie canadienne de l'uranium a pris un essor rapide jusqu'en 1959, puis elle a décliné brusquement au début des années 60, en partie parce que les États-Unis et le Royaume-Uni ont refusé de prendre des options d'achat d'uranium s'étendant au-delà de 1963. Le gouvernement canadien s'est alors efforcé de réduire les effets de ce déclin. Finalement, afin de maintenir une production embryonnaire, le gouvernement a décidé d'établir un programme de stockage.

Les premiers stocks gouvernementaux, constitués de juillet 1963 à juillet 1964 ont été achetés à trois sociétés: la Denison Mines Limited, la Rio Algom Mines Limited et la Faraday Uranium Mines Limited. Cet achat a été autorisé en vertu du crédit L63c, Loi n° 5 de 1963 portant affectation de crédits, le coût ne devant pas excéder 20 millions de dollars. Les dispositions relatives au coût ont été reconduites en vertu des mesures législatives suivantes: crédit L37a, Loi n° 6 de 1964 portant affectation de crédits, et crédit L37d, Loi n° 2 de 1965 portant affectation de crédits.

Dans le cadre du second programme de stockage, mis en œuvre de juillet 1965 à juillet 1970, le gouvernement a acheté de l'uranium aux sociétés Denison, Rio Algom, Eldorado Mining and Refining Limited et Stanrock Uranium Mines Limited. Cet achat a été autorisé en vertu du crédit L77d, Loi n° 2 de 1966 portant affectation de crédits, le coût ne devant pas dépasser 135 millions de dollars.

Ces stocks, qui sont désignés sous le nom de stocks généraux du gouvernement du Canada, correspondent au total à l'équivalent de 7 414 tonnes d'uranium sous forme de concentrés, pour un prix d'achat total d'environ 101 millions de dollars.

Un troisième programme de stockage, entrepris conjointement à 76 % et à 24 % respectivement par le gouvernement fédéral et la Denison Mines Limited, a été autorisé en vertu du crédit L11c, Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits, et a conduit à l'acquisition de 2 471 tonnes d'uranium entre 1971 et 1974, le gouvernement payant en tout 29,3 millions de dollars pour sa part de 76 %.

The role was broadened in December 1971 when it was decided that UCAN would also act as agent of the federal government for sales of uranium from the Government of Canada general stockpile.

The Corporation was continued under the Canada Business Corporations Act by Certificate of Continuance dated November 4, 1980.

During 1981, the assets which UCAN had been administering as an agent of the Crown were transferred to Eldorado Nuclear Limited.

From its establishment in June of 1971, to the date of the transfer of its assets, the Corporation had total revenues, including accrued interest, of $134.4 million. The acquisition cost of the uranium sold during the same period, plus costs associated with sales and loans of material, was $54.7 million. Therefore, total net revenues, including accrued interest at the time of the equity transfer, amounted to $79.7 million.

Le 21 juin 1971, l'UCAN était incorporée à la coentreprise Canada/Denison, pouvant ainsi représenter le gouvernement dans l'acquisition et la cession des stocks tenus en copropriété.

En décembre 1971, ce rôle a été élargi et il a été décidé que l'UCAN agirait également en tant que l'agent du gouvernement fédéral pour les ventes d'uranium provenant des stocks généraux du gouvernement du Canada.

La société a été maintenue en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes par certificat de prorogation en date du 4 novembre 1980.

Au cours de l'année 1981, l'actif que l'UCAN administrait à titre d'agent de la Couronne a été transféré à l'Eldorado Nucléaire Limitée.

De juin 1971, date de sa fondation, à la date du transfert de son actif, la société avait un excédent de revenus, incluant des intérêts cumulatifs, porté au compte qui s'élève à 134,4 millions de dollars. Le coût d'achat de l'uranium vendu au cours de la même période, et les coûts associés aux ventes et aux prêts de stocks ont totalisé 54,7 millions de dollars. Par conséquent, l'actif réel de la société, incluant des intérêts cumulatifs, s'élevait au moment du transfert des titres de propriété, à 79,7 millions de dollars.